

Bonjour M. Longpré,

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE) est préoccupé par l'issue des audiences en cours sur la gestion des déchets nucléaires au Canada.

Ce courriel est envoyé dans le but d'être partagé avec le comité Environnement et changements climatiques.

Il est impératif que le parlement s'implique davantage dans la gouvernance et la surveillance en matière de déchets radioactifs et nucléaires. Historiquement, à peu près toutes les décisions reliées au nucléaires ont été prises sans implication ou débats au parlement, donc sans que le parlement soit au courant des enjeux importants liés au nucléaire.

Les intérêts de la collectivité et des générations futures doivent avoir plus de poids dans ce débat que l'intérêt financier à court terme de l'industrie nucléaire. C'est le rôle du parlement que de s'assurer de cet arbitrage.

Nous appuyons les recommandations de la Coalition canadienne pour la responsabilité nucléaire, dont les principales recommandations sont les suivantes:

1. Nous avons besoin d'une agence indépendante de l'industrie (et des agences qui font la promotion de l'industrie, comme RNCAN) en charge de la gestion des déchets nucléaires et du démantèlement. Il s'agit d'une recommandation unanime du panel Seaborn, après 10 ans d'évaluation environnementale. Cette agence devrait se rapporter directement au parlement sur une base régulière, non pas uniquement au premier ministre.
2. La CNSC (régulation nucléaire) ne devrait pas relever du ministère des ressources naturelles, mais d'environnement Canada. Ceci aiderait à protéger la commission de l'ingérence de l'industrie qu'elle est censée réguler. La CNSC devrait aussi se rapporter au parlement sur une base régulière.
3. L'amnésie est une mauvaise politique. Héritage Canada devrait archiver les dossiers concernant l'héritage radioactif que nous léguons aux générations futures, dès aujourd'hui. Ceci est mis de l'avant depuis plus de dix ans par l'Agence nucléaire de l'OCDE mais n'a pas encore été implémenté au Canada.
4. Le retraitement de combustible nucléaire pour extraire du plutonium devrait être banni. Celui-ci complique le traitement adéquat des déchets nucléaires et facilite dangereusement la prolifération d'armes nucléaires.
5. Une intendance permanente est une alternative à l'abandon qui devrait être considérée. L'abandon est irresponsable. Trois « repositories finaux » pour les déchets nucléaires ont subi des défaillances jusqu'à maintenant.
6. L'héritage actuel de l'extraction d'uranium au Canada est de 218 millions de tonnes de sable radioactif qui doit être gardé isolé de l'environnement pour un million d'années. L'implication du parlement est nécessaire afin que la gestion de ces déchets reste sur l'agenda politique et d'en assurer le suivi et une gestion sécuritaire.

Nous nous attendons à des discussions solides et éclairées quant à la question de la gestion des déchets nucléaires, ainsi qu'à un plan assurant l'innocuité de ces déchets (et le démantèlement de ce secteur). Un secteur aux enjeux de sécurité trop important pour que nous aillions le loisir de le réguler à la légère.

Bien à vous,

**Laurence Leduc-Primeau**

Coordonnatrice

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ)